

33^e MARCHÉ AUX PUCES

Dimanche 19 juillet 2026

OBERHERGHEIM

ORGANISE PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'OBERHERGHEIM

PARTICULIERS : 17 € les 5m (caution propreté de 5 € comprise).

COMMERCANTS* : 50 € pour 5m / 60 € pour 10m / 70 € pour 15m
(caution propreté de 20 € comprise).

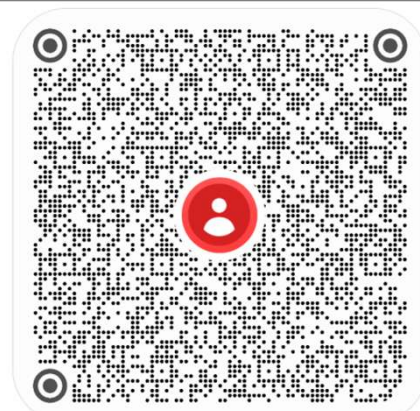
* Nous contacter au préalable, par e-mail uniquement.

à partir du 1^{er} mai

06 52 68 94 05

oberhergheim@mailo.com

<https://puces-oberhergheim.ynh.fr/>



Règlement :

- Accueil des exposants à partir de 5h00 et jusqu'à 7h30. Au-delà, les emplacements non occupés pourront être remis en vente, les frais de réservation restant acquis aux organisateurs (hors caution propreté, voir plus bas). Toute réservation non payée à l'ouverture de la manifestation pourra être remise en vente dès 7h00.
- Les frais de réservation ne seront remboursés qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.
- Les ventes ne sont autorisées qu'à partir de 7h00 et jusqu'à 18h00.
- Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus et réservés aux organisateurs.
- Toute déclaration ou vente frauduleuse sera susceptible d'engendrer des poursuites pénales.
- La vente d'animaux vivants est interdite.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que perte, vol, casse ou autre détérioration. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- Pour les professionnels : le marché aux puces est uniquement ouvert à ceux dont la branche de commerce fait partie de celles autorisées à déroger à la règle du repos dominical dans le département du Haut-Rhin; ils doivent être en règle avec l'autorité préfectorale.
- Par soucis d'équité, les exposants professionnels proposant la vente de produits similaires seront limités en nombre.
- En cas de non respect du présent règlement ou de litige, les organisateurs sont seuls juges et peuvent procéder à l'exclusion de l'exposant.
- Une caution propreté est incluse dans le prix de la réservation. Celle-ci sera restituée en espèces au départ de l'exposant après constatation par un membre des organisateurs de l'état de propreté des emplacements libérés.
- En cas de non-participation, prévenir avant 8h00 au plus tard pour faire valoir le remboursement de la caution.

Attestation d'inscription pour le marché aux puces du 19 juillet 2026 à Oberhergheim
organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers d'Oberhergheim - PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e)

nom _____ prénom _____ né(e) le _____

adresse _____ CP _____ ville _____

téléphone _____ e-mail _____

pièce d'identité : *carte d'identité / passeport / permis de conduire / autre* : _____

n° _____ délivrée le _____ par la préfecture de _____

immatriculation de mon véhicule : _____

déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
(Article L310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de deux autres manifestations
de même nature au cours de l'année civile
(Article R321-9 du code pénal).

Fait à _____ le _____

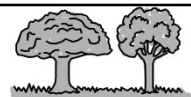
Signature :

Ci-joint le règlement de € [] par chèque [] en espèces

Cocher une case, et une seule !

☐ 5m sans voiture : 17 €

☐ 10m sans voiture : 34 €



☐ 5m avec voiture : 17 €

☐ 10m avec voiture : 34 €



☐ 10m : Voiture et remorque : 34 €



☐ 10m : Camionnette : 34 €



Caution incluse dans les prix indiqués

Remarque :

*Toute réservation incomplète ou non acquittée sept jours avant la manifestation ne sera pas garantie. Bulletin à retourner accompagné du règlement (par chèque à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers d'Oberhergheim) et d'une copie recto-verso de la pièce d'identité à : **Marché aux puces, Sapeurs-Pompiers - 30 rue de l'III - 68127 OBERHERGHEIM***

Attestation d'inscription pour le marché aux puces du 19 juillet 2026 à Oberhergheim
organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers d'Oberhergheim - PERSONNE MORALE

Je soussigné(e)

nom _____ prénom _____ né(e) le _____

adresse _____ CP _____ ville _____

téléphone _____ e-mail _____

pièce d'identité : *carte d'identité / passeport / permis de conduire / autre* : _____

n° _____ délivrée le _____ par la préfecture de _____

immatriculation de mon véhicule : _____

raison sociale _____ n° de R.C. : _____

nature des marchandises vendues : _____

déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).

Fait à _____ le _____

Signature :

Ci-joint le règlement de € [] par chèque [] en espèces

Cocher une case, et une seule !

☐ 5m avec voiture : 50 €

☐ 10m avec voiture : 60 €

☐ 15m avec voiture : 70 €



☐ 10m : Voiture et remorque : 60 €

☐ 15m : Voiture et remorque : 70 €



☐ 10m : Camionnette : 60 €

☐ 15m : Camionnette : 70 €



Caution incluse dans les prix indiqués : 20€

Remarque :